

# **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis communal 07/22**

## **Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules communaux, période 2022-2027**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames et Messieurs Thomas Buchanan, Mathieu Félix, Kirsti de Mestral, Christian Streit, des suppléants Florence Widmer et Fabien Bettens et du soussigné rapporteur, s'est réunie le 05 juillet 2022, sur invitation du Municipal Laurent Auchlin. De nouvelles réunions ont été agendées les 5 juillet et 29 août, il a été fait appel aux suppléants. Messieurs Y. Charrière, L. Auchlin, J. Bombardier et S. Pasquier ont été invités à la séance du 5 septembre. La commission les remercie de leur disponibilité et des précisions apportées, qui nous ont permis de clôturer ce rapport, lors de la dernière séance du 12 septembre.

### **1\* GESTION DU PARC**

A ce jour, chaque service gère les véhicules qui lui sont attribués. A l'avenir, il sera introduit une utilisation transversale, inter-services, via un système de réservation, comme déjà opérationnel pour la gestion des salles communales. Ce mode de faire permettra l'optimisation de l'utilisation des véhicules, ne nécessitera pas d'EPT supplémentaire, et permettra de faire des économies sur le nombre de véhicules. L'entretien courant des véhicules du parc communal ( vidanges, remplacement des consommables, etc ) sera effectué en interne par du personnel qualifié.

### **2\* DUREE DE VIE - AMORTISSEMENT**

Le préavis prévoit le remplacement sur 5 ans de:

- 8 petits utilitaires
- 6 utilitaires
- 7 machines
- 3 remorques

Le plan d'amortissement comptable sera de 10 ans pour les utilitaires à ponts et polyvalents, 8 ans pour les utilitaires et 5 ans pour les petits utilitaires et véhicules légers.

La commission émet le Vœu suivant :

**La durée de vie des véhicules ne sera pas exclusivement calquée sur le plan d'amortissement, mais tiendra également compte de l'état , du kilométrage , des heures de service et des frais d'entretien du véhicule.**

### **3\* TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'acquisition de véhicules à propulsion alternative sera privilégiée dans la mesure du possible. Dans les 5 prochaines années, 30 à 50% du parc véhicules seront à propulsion NON FOSSILE (Electrique ou Hydrogène), dans la limite des possibilités de livraison. Il est à noter que préavis provisionne 50'000.- CHF pour l'installation de bornes de charge.

4\*

## **BENNES**

Mise en place d'un système de bennes afin de mettre fin à de multiples manutentions de matériels qui seront dès lors entreposés dans ces bennes, et d'assurer ainsi une meilleure flexibilité.

Les frais initiaux d'acquisition de ces bennes sont inclus dans le budget de remplacement du transporteur.

### **RAPPORT DE LA COFIN:**

### **CONCLUSION:**

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres.

\*vu le préavis municipal no 7/22 relatif au "Parc Véhicules Communaux et son crédit d'investissement"

\*oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet

\*oui le rapport de la Commission des finances

\*attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

### **de voter le décret suivant:**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

\*accorde un crédit de CHF 1'570'000.- TTC pour le renouvellement du parc de véhicules communaux pour la période 2022-2027

\*autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;

\*autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant; et/ou par la trésorerie courante et/ou par des contrats de leasing

\*autorise la Municipalité à amortir ces investissements en lien avec le plan prévu en fonction du type de véhicules à raison de:

"50% par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les utilitaires à ponts et polyvalents, 8 ans pour les utilitaires et 5 ans pour les petits utilitaires et véhicules légers.

"50% par le fonds de renouvellement, compte N° 9281.07 du bilan.

Aubonne, le 14 septembre 2022

Le rapporteur: Daniel Blanchard